

CAPES EXTERNE. SECTION HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Lettre de cadrage du 19 avril 2013 des nouvelles épreuves du concours du CAPES d'histoire et de géographie - version 2014 -

Laurent CARROUE

**Inspecteur général de l'Éducation nationale
Président du CAPES externe d'histoire et de géographie**

Dans le cadre de la définition des nouvelles maquettes des épreuves du concours du CAPES d'histoire et de géographie – version 2014, il a semblé nécessaire de fournir aux préparateurs et aux candidats un texte de cadrage national.

Cette démarche est d'autant plus stratégique que la mise en place des ESPE dans les Académies sous responsabilité directe des Recteurs doit s'articuler étroitement à des niveaux d'attente et d'exigences répondant à un concours national de recrutement de la fonction publique enseignante.

Cette lettre de cadrage présente et précise donc les attentes du jury concernant l'économie générale de cet important concours de recrutement des futurs enseignants du secondaire. Pour autant, il convient aussi de souligner que le jury a tout à fait conscience que la mise en place des ESPE d'un côté, la publication de nouvelles maquettes de l'autre constituent des changements importants pour les préparateurs dont la mise en œuvre ne peut être que progressive. Notre souhait est donc d'accompagner dans la durée et avec pragmatisme la montée en puissance du nouveau dispositif.

Ce souci d'information et de transparence vise un seul objectif : aider du mieux possible les universitaires et les candidats à préparer dans les années qui viennent avec sérénité et efficacité le nouveau concours.

I. Principes généraux

Ces principes découlent de la position du concours dans le processus de formation des enseignants en histoire et en géographie et de la définition officielle des épreuves rappelée en annexe (voir ci-dessous).

La spécificité de ce concours est d'être placée à l'issue de la 1^{re} année de Master d'un cursus de formation comportant à la fois la préparation aux épreuves du concours et de premiers éléments de professionnalisation. Il relève donc à la fois d'une logique de recrutement et d'une logique de formation. Le concours a pour vocation première la ***sélection de candidats jugés aptes à remplir les fonctions d'enseignants*** en histoire et géographie. Il prend par conséquent en compte ***l'évaluation à la fois des aptitudes scientifiques et professionnelles des candidats***. Ces aptitudes s'inscrivent dans la continuité logique de la formation et du référentiel de compétences des enseignants.

Le recrutement des enseignants en histoire et géographie procède d'une formation globale qui doit débiter bien avant le Master et qui doit conduire ceux-ci au niveau de compétence requis pour assurer un enseignement disciplinaire. ***La maîtrise disciplinaire est donc l'objet premier de l'évaluation du concours.***

Cette maîtrise disciplinaire se comprend dans ***trois dimensions***, toutes trois relevant également de la ***compétence professionnelle*** des enseignants d'histoire et géographie :

- **la maîtrise des savoirs** propres aux disciplines enseignées en histoire et en géographie (dimension scientifique). La maîtrise des savoirs est la condition indispensable à la maîtrise des contenus des programmes de l'enseignement ainsi qu'à celle de leur mise en œuvre dans le cadre d'une culture disciplinaire qui donne sens à l'enseignement assuré.
- **la maîtrise des processus d'élaboration de ces savoirs** (dimension épistémologique) est la condition de la compréhension des apprentissages méthodologiques et intellectuels dont les matières enseignées sont porteuses.
- **la maîtrise enfin des processus de transmission de ces savoirs** dans le cadre de l'élaboration des savoirs scolaires (dimension didactique) est la condition de l'intelligence des phénomènes d'apprentissage de l'histoire et de la géographie par les élèves, de la capacité de l'enseignant à adapter son enseignement en fonction des publics auxquels il peut se trouver confronté.

Déclinée de manière spécifique, chacune de ces dimensions est présente dans l'ensemble des épreuves du concours du CAPES d'histoire et de géographie selon une pondération adaptée à chaque type d'épreuve. ***Toutes trois sont en effet nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant en histoire et géographie.***

Le métier d'enseignant en histoire et géographie est en effet évolutif. Préparer les enseignants à l'adaptabilité qu'il requiert, tant au regard de la diversité des publics et des situations d'enseignement, qu'au regard de l'évolution scientifique des disciplines enseignées d'une part, des finalités sociales de cet enseignement d'autre part, est l'un des enjeux de leur formation. Que le concours qui en assure le recrutement prenne en compte ces différentes réalités en est donc la conséquence logique, dès lors que celui-ci se trouve placé au milieu d'une formation en deux ans entre les années de M1 et de M2.

Le champ d'enseignement dévolu aux enseignants en histoire et géographie nécessite en outre que le concours tienne compte de manière rigoureuse et équilibrée de la ***bivalence histoire/géographie*** qui fonde ces enseignements, et de leur ***dimension civique*** spécifique.

En conséquence les épreuves d'admissibilité et d'admission comportent chacune une épreuve en histoire et une épreuve en géographie, par tirage au sort. Les épreuves d'admission comportent en outre une part de réflexion spécifique à la dimension civique des enseignements d'histoire et de géographie, et à l'enseignement d'éducation civique proprement dit.

Ces derniers principes se traduisent par un programme de concours comportant à parité ***trois questions d'histoire et trois questions de géographie***, ces six questions exigeant une maîtrise élevée des contenus scientifiques ainsi que de la réflexion épistémologique et

didactique nécessaire à leur bonne intelligence et à leur inscription dans l'horizon d'un enseignement en histoire et géographie.

II. Du concours et du métier d'enseignant en histoire et en géographie

Notre intention n'est pas ici de nous immiscer dans le processus d'élaboration des maquettes de formation qui relèvent des universités et des ESPE, mais de préciser ***l'articulation entre les attentes du jury pour le concours et les conditions d'exercice du métier d'enseignant en histoire et géographie***. Cette démarche d'éclaircissement est d'autant plus importante que si les ESPE, et les Universités qui les composent, fonctionnent dans un cadre académique régional, les choix d'organisation du CAPES d'histoire et de géographie visent à ***préparer un concours de recrutement d'échelle nationale pour de futurs enseignants appartenant à la fonction publique d'Etat et dont la nomination et le mouvement sont aussi nationaux***. Enfin, ces éléments de réflexion s'inscrivent dans le cadre du référentiel de compétences du métier d'enseignant.

Les trois dimensions disciplinaires - scientifique, épistémologique et didactique - qui constituent l'armature du concours ne sauraient, en effet, être dissociées de ces conditions effectives, ni par conséquent de celles de la formation des enseignants.

Les truismes n'étant jamais tout à fait dénués de vérités, nous rappellerons qu'enseigner, c'est enseigner *quelque chose à quelqu'un*. ***Le métier d'enseignant en histoire et géographie se construit donc au point de jonction entre ces deux réalités : le contenu à enseigner et le public à enseigner***.

La question des contenus ne peut se concevoir hors de toute ***relation entre enseignement et élaboration scientifique de ces contenus***, entre enseignement et recherche en histoire et géographie donc, recherche entendue dans les trois dimensions disciplinaires que nous avons préalablement définies (scientifique, épistémologique et didactique) et conçues non comme juxtaposées mais comme dialectiquement liées entre elles, quelle que soit celle qui organise en premier lieu le sujet de recherche retenu. Celle du public ne peut faire l'économie de ***la question des apprentissages***. Si cette dernière déborde du strict cadre de l'exercice disciplinaire et suppose la rencontre avec les sciences cognitives, encore convient-il de préciser les modalités méthodologiques de cette rencontre et de rappeler ***qu'un apprentissage ne peut non plus se dissocier de la matière dont il est l'objet et des processus de son élaboration***. Les disciplines histoire et géographie sont par conséquent, sur ce point également, un cadre de réflexion pertinent, mais non clos sur lui-même.

L'exercice du métier d'enseignant réside en premier lieu dans une ***finalisation rationnelle, en fonction du public considéré, de l'exposé des contenus scientifiques***. Cette finalisation tient elle-même compte de réalités complémentaires, qui forment ensemble les principales finalités de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, régulièrement rappelées, sous une forme ou sous une autre, dans les programmes de l'enseignement secondaire : ***finalité intellectuelle, culturelle et civique***, lesquelles sont également inscrites dans le référentiel de compétences des enseignants.

Chacune de ces finalités recoupe les trois dimensions disciplinaires de l'exercice du métier, telles que nous les avons exposées en préambule. ***Chacune de ces finalités mobilise à la fois la question des contenus et celle des publics, la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique, elle-même disciplinaire dans son principe***.

L'exercice du métier s'effectue donc par la combinaison dialectique de ces trois finalités selon une logique disciplinaire entendue elle-même dans les trois dimensions définies au préalable.

- **Finalité intellectuelle** : La formation des élèves à la compréhension de l'organisation disciplinaire des savoirs historiques et géographiques suppose de la part de l'enseignant à la fois une *connaissance solide de ces savoirs et l'intelligence des modalités de leur construction, afin de rendre ces savoirs intelligibles pour les élèves*. La mise en situation pédagogique de ces savoirs suppose par ailleurs une réflexion complémentaire sur les moyens de leur accessibilité par tel type de public, sans déconstruire, au prétexte d'une simplification mal comprise, l'organisation disciplinaire des savoirs, lors de *la recomposition et de l'élaboration sous forme de savoirs scolaires, en vue de leur enseignement*. C'est à ce prix que peuvent se construire dans le cadre scolaire des savoirs géographiques et historiques susceptibles de faire sens socialement pour les élèves.
- **Finalité culturelle** : Ces savoirs disciplinaires ne sont en effet pas clos sur eux-mêmes. Ils participent de la construction d'une culture commune. Pour que cette culture prenne sens, il convient à nouveau de la considérer dans une double dimension. Elle réside certes dans la *connaissance d'un certain nombre d'objets historiques et géographiques*. Mais cette connaissance perdrait beaucoup à faire l'économie, y compris avec les élèves, notamment au niveau lycée, de *l'explicitation des modalités intellectuelles et scientifiques de leur élaboration*. Sans doute ne s'agit-il pas de former de petits historiens ou de petits géographes. Mais l'intelligence du monde social, comme celle du monde physique, ne saurait se passer de l'intelligence de la connaissance de ce monde comme processus intellectuel et social. Si dimension culturelle il y a, de l'enseignement d'histoire et de géographie, c'est bien ici qu'elle se trouve. *La dimension pluri ou transdisciplinaire de cette culture n'a de sens que dans l'intelligibilité de la spécificité des apports disciplinaires*.
- **Finalité civique** : Cette intelligibilité peut encore servir d'adossement à la dimension civique des enseignements d'histoire et de géographie, et de l'enseignement d'éducation civique et d'ECJS. *La compréhension de la construction et des modes de fonctionnement du monde politique démocratique comme processus historique également inscrit dans des logiques géographiques, est le fondement même du plein exercice de la citoyenneté démocratique*, but avéré de cet enseignement.

L'exercice de la liberté pédagogique, moyen et condition de la réalisation de ces trois finalités, dans toute leur complexité et leur richesse, réside bien, en dernière instance, dans la capacité de l'enseignant à effectuer des choix rationnellement fondés dans la compréhension d'ensemble des structures des disciplines historique et géographique, tant au plan scientifique qu'épistémologique et didactique. L'exercice de la liberté démocratique du citoyen réside dans cette même capacité à effectuer des choix rationnellement fondés dans la compréhension des mécanismes sociaux.

Cette double compréhension tant au plan scientifique que social, étant le fondement même de l'intelligibilité sociale de l'histoire et de la géographie, et la raison de leur coexistence comme matière d'enseignement, il est légitime que les épreuves du CAPES d'histoire et de géographie reposent sur ce fondement dans leurs contenus, et ce en conformité avec les attentes du cadrage ministériel de ce concours.

La dimension professionnelle du métier d'enseignant - dans sa déclinaison disciplinaire et dans tous ses aspects, hormis cependant ceux qui ne peuvent relever que de son exercice effectif et donc n'être évalués que dans le cadre physique de la classe - **est bien ainsi au centre du concours**. La restriction que contient notre propos est liée au fait que d'une part les candidats n'auront, malgré le dispositif des stages, eu qu'un contact partiel avec les réalités de terrain, et que d'autre part les questions relatives au fonctionnement effectif en classe, aux aspects les plus directement pédagogiques du métier donc, ne sauraient être évalués « hors sol ». Le jury ne peut que prendre en compte cet état de fait qui marque nécessairement les limites de l'interrogation qu'il pourra éventuellement mener sur ces aspects du métier.

III. Organisation des épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité consistent en deux épreuves écrites, de coefficient 1. Si l'histoire est tirée au sort pour la première, la géographie s'impose à la seconde, et inversement.

1°. Première épreuve : composition (d'histoire ou de géographie)

Durée : 5 heures

Lors de cette épreuve, le candidat compose sur un sujet d'histoire ou de géographie pris dans l'une des questions au programme du concours. Cette épreuve vise à évaluer la **maîtrise des principes d'écriture et d'argumentation** propres à la discipline concernée, à en mobiliser de manière pertinente les éléments de réflexion susceptibles d'organiser une **démonstration convaincante, étayée sur des exemples judicieusement choisis et référencés, et replacés, le cas échéant selon les attentes du jury, dans la perspective d'une réflexion sur les finalités de l'approche scolaire du sujet**.

Cette exploitation thématique proposée dans le cadre des enseignements constitue une nouveauté. Dans le cadre d'un système évolutif et d'une montée en puissance progressive des nouvelles maquettes, le Jury sera attentif à promouvoir une transition progressive des sujets de la composition (*cf.* rapports annuels du jury publiés chaque année). Le candidat devra alors être en mesure de soutenir son argumentation par une réflexion sur les questions épistémologiques et didactiques que soulèvent les contenus nécessaires au traitement du sujet au regard des attendus des programmes de l'enseignement secondaire à un niveau déterminé.

La clarté et la justesse de l'expression, la structuration logique de l'exposition, la pertinence du contenu scientifique et de la problématisation, y compris dans leur dimension épistémologique et didactique, appuyées sur une connaissance suffisante de l'état bibliographique de la question, sont des aspects privilégiés de l'évaluation des candidats.

2°. Deuxième épreuve : commentaire de documents (en géographie ou en histoire)

Durée : 5 heures

Lors de cette épreuve, le candidat sera amené à commenter un dossier documentaire rassemblant des documents de nature variée. Ce commentaire, guidé par une question préliminaire fournie avec le dossier, vise à évaluer la capacité du candidat à organiser une réflexion prenant en compte, dans le traitement d'une question relative à un sujet d'étude déterminé, les dimensions scientifiques, épistémologiques et didactiques. La réflexion

attendue se comprend comme réflexion préalable à la conception d'une séquence d'enseignement, non comme la production d'une telle séquence, pour le niveau de classe considéré.

Autrement dit, l'inscription de l'analyse combinée des documents fournis dans l'horizon d'une réflexion liant contenu scientifique et relation de ce contenu avec les questions d'enseignement, sera au centre de l'évaluation du candidat. Une connaissance méthodique des programmes de l'enseignement secondaire sera donc progressivement requise. Mais là encore, la philosophie du Jury est de permettre progressivement aux préparateurs et aux candidats de faire face à ces nouvelles exigences.

IV. Organisation des épreuves d'admission

Les épreuves d'admission consistent en deux épreuves orales de coefficient 2. Si l'histoire est tirée au sort pour la première, la géographie s'impose à la seconde, et inversement.

1°. Épreuve de mise en situation professionnelle

Préparation : 4 heures ; passage : 1 heure, dont 30 mn d'exposé et 30 mn d'entretien

À partir d'un sujet tiré au début de la préparation, le candidat préparera **un exposé** de type leçon pour lequel il pourra s'appuyer sur les ouvrages mis à sa disposition dans la bibliothèque du concours. Cet exposé sera le moyen pour le jury d'évaluer les qualités de clartés dans l'exposition orale, décisives pour l'exercice du métier d'enseignant en histoire et géographie, ainsi que la rigueur de la construction argumentative, **propédeutique à la construction d'un cours structuré en classe**. Le « projet de séquence » relève donc bien de la réflexion scientifique, épistémologique et didactique, réflexion qui exige un **haut degré de maîtrise de ces trois dimensions et une compréhension de leurs implications professionnelles**.

Le document-source demeurant une des bases de la pratique de l'histoire et de la géographie, le candidat n'omettra pas d'en choisir au moins un (ce choix lui incombant en propre, puisque tel sera le cas dans l'exercice de son métier), parmi une **base de données qui sera mise à sa disposition**, et de lui réserver un **temps d'analyse spécifique** au cours de son exposé. Le candidat ne perdra pas non plus de vue que sa réflexion sur le sujet doit le conduire à **s'interroger sur la manière dont celui-ci pourrait prendre sens au regard des programmes de l'enseignement secondaire, pour le niveau de classe spécifié dans le sujet**.

L'entretien avec le jury comportera une reprise de l'exposé afin d'en préciser si besoin certains aspects, de **revenir sur les enjeux du sujet, y compris dans leur dimension didactique et pédagogique**. Cette reprise pourra également permettre de revenir sur l'analyse du document choisi par le candidat et sur la justification pédagogique de son choix. L'entretien se poursuivra par une extension de la réflexion aux questions du programme n'ayant pas donné lieu à l'exposé, ce qui permettra au jury de mieux **apprécier la solidité de la culture disciplinaire du candidat**.

2°. Épreuve d'analyse de situation professionnelle (en géographie ou en histoire)

Préparation : 2 heures ; passage : 1 heure, dont 30 mn d'exposé et 30 mn d'entretien

Cette deuxième épreuve vise à évaluer plus spécifiquement la manière dont le candidat appuie sa réflexion sur les contenus d'enseignement sur une connaissance des modalités

d'élaboration de la connaissance historique et géographique, afin *d'inscrire cette réflexion dans la perspective d'une compréhension des enjeux didactiques du dossier qui lui est soumis*.

La lecture du dossier est guidée par un questionnement énoncé sous forme d'un sujet de réflexion soumis au candidat, sujet renvoyant, en référence à un niveau de classe spécifié, à *une interrogation sur la manière dont les principes et méthodes qui fondent la discipline considérée se combinent à la réflexion didactique* pour organiser pédagogiquement l'exposition d'un contenu disciplinaire.

Le dossier comporte en conséquence différents documents dont l'analyse doit être conçue *non comme juxtaposition mais comme corrélation des uns aux autres*. La réflexion du candidat doit *prendre en compte la question des finalités civiques et sociales de l'enseignement*. La connaissance des programmes de l'enseignement secondaire et l'intelligence de leurs logiques et de leurs finalités sont à nouveau de mise ici. Une place spécifique sera faite à l'enseignement d'éducation civique proprement dit.

Les documents soumis à l'analyse du candidat combineront donc les *différents éléments nécessaires à la compréhension de la logique interne de la séquence présentée* au candidat et à l'éclairage de cette logique par une *référence aux principes méthodologiques disciplinaires* dans leur dimension épistémologique et didactique.

L'initiation à l'exercice professionnel par les stages effectués par les candidats au cours de leur formation peut ici trouver un réinvestissement bénéfique.

L'entretien comportera une part de reprise de l'exposé du candidat, qui insistera notamment sur l'analyse du dossier documentaire, puis s'ouvrira à des questions plus générales relatives toujours à la compréhension des principes et méthodes propres à la discipline considérée et à son enseignement, pour revenir enfin sur la dimension civique de cet enseignement et sur l'enseignement spécifique d'éducation civique. Sera ainsi évaluée plus précisément *l'état de la réflexion du candidat quant aux compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant* en histoire, géographie et éducation civique, et aux *responsabilités sociales* qui en découlent.

En conclusion :

De l'explicitation des épreuves du concours ressort une nouveauté qu'il convient de souligner en conclusion, dans la mesure où son incidence sur la préparation au concours n'est pas négligeable. À une organisation qui se découpait selon deux épreuves écrites de même nature d'une part et deux épreuves orales complémentaires (leçon et épreuve sur dossier) d'autre part, succède une organisation qui place aux deux étapes du concours, écrits d'admissibilité et oraux d'admission, deux types d'épreuves également complémentaires.

Ainsi, *à l'épreuve de composition répond, dans son principe l'épreuve de mise en situation professionnelle*, tandis que *l'épreuve de commentaire de documents trouve son pendant dans l'épreuve d'analyse de situation professionnelle*. La première série d'épreuves privilégie l'évaluation des **capacités d'exposition rationnelle** d'un savoir historique ou géographique, en lien avec les finalités de leur enseignement, ainsi que le **degré de maîtrise** de ces savoirs (dimension scientifique appuyée sur les dimensions épistémologique et didactique). La seconde série d'épreuves met l'accent sur l'évaluation de la capacité du candidat à replacer ces savoirs dans le **contexte intellectuel de leur élaboration** (dimension épistémologique) et dans une réflexion sur leur **finalisation scolaire** (dimension didactique), ces deux dimensions étant à leur tour appuyées sur la dimension scientifique.

On en déduira aisément que la préparation doit tenir compte de manière équilibrée de ces deux grandes exigences et *réserver une place spécifique à chacune d'elles*. On ajoutera

que **cette préparation ne peut séparer**, dans son principe et pour chacune de ces dimensions, **les épreuves orales des épreuves écrites**, puisque l'articulation logique du concours les combine dans les épreuves de l'admissibilité comme celles de l'admission.

V. De la préparation au concours

Si la préparation au concours relève, bien entendu, de la responsabilité des établissements universitaires faisant partie de l'ESPE qui en assument la charge, il n'en est pas moins possible de suggérer quelques éléments de réflexion pour la préparation aux épreuves telles qu'exposées précédemment.

Ces épreuves répondent à la volonté de recruter des candidats disposant d'une ***culture disciplinaire solide***, culture entendue dans toutes ses dimensions, garante d'un ***exercice professionnelle raisonné et maîtrisé***. La préparation des épreuves écrites d'admissibilité ne peut se concevoir séparément de la préparation des épreuves orales d'admission. Chacune de ces épreuves, pour être abordée avec succès par les candidats, suppose de leur part une ***réflexion scientifique, épistémologique et didactique de haut niveau***. Cette réflexion doit s'accompagner d'une pleine conscience, aux côtés des finalités intellectuelles et culturelles de l'enseignement d'histoire et de géographie, de l'implication particulière de ces enseignements au regard de la ***formation du citoyen***.

Tous ces aspects doivent donc être pris en compte dans la préparation des candidats, afin que cette préparation soit en adéquation avec les attentes du concours d'une part, avec celles de ***l'exercice effectif du métier de l'autre, exercice qui forme l'horizon réflexif des épreuves du concours***.

La préparation au concours doit donc également être conçue à **parité entre l'histoire et la géographie**.

Cela implique une ***formation disciplinaire*** spécifique dans trois grandes directions, présentes dans l'ensemble des épreuves du concours. Ces épreuves ne doivent pas se comprendre comme dissociées les unes des autres, mais au contraire comme complémentaires, cette complémentarité permettant au jury de cerner au mieux la compréhension des différentes ***compétences professionnelles*** par le candidat.

De la même manière, ***formation scientifique et formation professionnelle ne sont ni dissociées, ni simplement juxtaposées***. C'est le sens de la combinaison de ces deux dimensions dans les épreuves même du concours.

Les trois grandes directions que nous esquissons ici pour la préparation au concours découlent de la déclinaison de la maîtrise des compétences disciplinaires et professionnelles en trois dimensions, telles qu'énoncées en préambule : maîtrise des savoirs, de leur élaboration et de leur transmission. Si l'on tient compte de ces éléments, les trois grandes directions de la préparation se comprendront logiquement comme : (1) consolidation des acquis de la formation universitaire antérieure ; (2) développement d'une réflexion sur la construction et l'élaboration des savoirs scientifiques et scolaires ; (3) prise en compte de l'intelligence des phénomènes d'apprentissage et compréhension des finalités sociales de la pratique enseignante. ***Pour autant, rappelons bien que la préparation au métier se déploie sur deux années, que c'est une construction progressive, que tout ne sera pas évalué ou évaluable au épreuves du concours lui-même et qu'il convient de trouver un équilibre entre les années de M 1 et de M 2.***

Transposées en termes de préparation effective, sans qu'il soit ici question, à nouveau, de s'immiscer dans un domaine qui relève en premier lieu de la responsabilité des formations universitaires, ces prolégomènes impliquent de fait que soient assurées en priorité les formations suivantes :

- La maîtrise des six questions au programme du concours implique une formation spécifique comportant deux aspects. D'une part, il s'agit pour les candidats de maîtriser en premier lieu les contenus factuels et notionnels englobés par ces questions. **L'intelligence fine de contenus précis demeure la condition première de la capacité à enseigner quelque chose.** Mais d'autre part, ces connaissances ne peuvent être dissociées de leur traduction dans le domaine de l'enseignement. **L'articulation entre les contenus scientifiques et les finalités sociales de leur enseignement prend dès ce moment de la préparation tout son sens.** Ce qui nous conduit au deuxième point.
- L'intelligibilité des enjeux disciplinaires recouverts par les six questions au programme demande également une formation spécifique. Cette formation paraîtra centrale dans le dispositif de préparation au concours si l'on veut bien considérer qu'elle s'instaure **aux confins de la recherche et de l'enseignement**, répondant ainsi à l'une des attentes de la formation des enseignants qui attribue à l'initiation à la recherche en histoire et en géographie la capacité à former l'enseignant à une meilleure intelligence du sens à donner à l'exercice de son métier. Elle forme ainsi un pivot entre les deux autres directions de la préparation au concours que nous esquissons ici. L'intelligibilité des enjeux disciplinaires se comprend elle-même de deux manières. D'une part, elle implique une **approche épistémologique des disciplines**, dont une partie s'articule directement aux questions de programmes. Cependant, cette formation nécessite une **initiation plus générale aux questions épistémologiques** : principes, méthodes, objets, débats qui constituent et animent les disciplines. D'autre part, et ce n'est que l'autre face d'une même question en fait, cette intelligibilité implique une **approche didactique des disciplines**, c'est-à-dire une réflexion sur l'articulation dialectique entre recherche universitaire et élaboration des savoirs scolaires. Ce qui constitue un autre versant de la réflexion épistémologique.
- Et nous conduit à notre dernière direction pour la préparation. La dimension professionnelle donnée aujourd'hui au concours du CAPES, présente déjà dans les deux directions précédentes, demande à ce que soient abordées également de manière spécifique les **questions relatives aux finalités sociales des enseignements d'histoire, de géographie et d'éducation civique**. La réflexion sur ces finalités comporte en elle-même une dimension épistémologique et scientifique, puisqu'elle ne peut prendre sens qu'à la condition que soient maîtrisés les contenus disciplinaires et leurs logiques d'élaboration, y compris dans l'horizon scolaire. Elle suppose à nouveau la maîtrise de contenus spécifiques, qui sont ceux des enseignements d'éducation civique et d'ECJS. **Mais elle suppose également de premiers éléments de compréhension des phénomènes d'apprentissage propres à l'histoire et à la géographie, puisqu'il s'agit ici d'enseigner quelqu'un.** Une réflexion sur les temporalités ou les formes de l'écriture historique, sur l'espace géographique et ses dynamiques relève bien d'une telle perspective. Ces grandes clés d'accès au savoir historique et géographique relèvent en effet de processus cognitifs qui s'inscrivent dans le double horizon du développement de l'individu et de la **temporalité des apprentissages disciplinaires**.

C'est dans cette dernière perspective qu'elles doivent envisagées en priorité dans la préparation au concours.

Le but de notre propos, redisons-le en conclusion, n'est autre que de permettre aux candidats et aux préparateurs des concours d'aborder en toute connaissance de cause et avec le maximum de lisibilité la préparation aux épreuves du concours du CAPES d'histoire et de géographie en soulignant que **cette nouvelle maquette va être mise en place progressivement afin que les préparateurs comme les candidats en maîtrise la mise en place puis la mise en œuvre dans les années qui viennent**. C'est d'ailleurs aussi dans cet esprit de progressivité et de responsabilité que nous avons choisi dès l'an dernier de geler les questions aux concours pour l'année universitaire de préparation 2013/2014.

ANNEXE 1.***Maquette officielle des épreuves du CAPES externe*****Arrêté fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (NOR : MENH1310120A)****Section histoire et géographie****A. - Epreuves écrites d'admissibilité****1° Composition.**

La composition porte sur l'une des questions mises au programme.

A la composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation de la thématique proposée dans le cadre des enseignements.

Lorsque la composition porte sur la géographie, elle peut comporter un exercice cartographique.

Durée : cinq heures, coefficient 1.

2° Commentaire de documents.

A partir d'une analyse critique des documents scientifiques se rapportant au programme, le candidat propose une exploitation adaptée à un niveau donné. Il expose et justifie ses choix, ses objectifs et ses méthodes. Une production graphique peut être demandée.

Durée : cinq heures, coefficient 1.

Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur la géographie. Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur la géographie, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire.

B. - Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle.

L'épreuve porte sur une des deux parties (histoire ou géographie) du champ disciplinaire, tirée au sort.

Le candidat construit un projet de séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement, sur un sujet proposé par le jury, éventuellement accompagné de documents divers (scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels, travaux d'élèves).

L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum); coefficient : 2.

2° Epreuve d'analyse de situation professionnelle.

L'épreuve porte sur la partie (histoire ou géographie) n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission.

L'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Le dossier est constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, d'extraits de manuels, de productions d'élèves, et présente une situation d'enseignement en collège ou en lycée.

Le candidat en propose une analyse. Son exposé est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation du dossier : trente minutes ; entretien : trente minutes); coefficient 2.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission est constitué par trois grandes questions d'histoire et trois grandes questions de géographie articulées aux programmes scolaires. Il est périodiquement révisé et publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

ANNEXE II

Questions aux programmes des épreuves du CAPES externe

Comme l'indiquait notre *Lettre de Cadrage* du 19 octobre 2012 et la *Lettre à l'attention des préparateurs* du 25 juin 2012, le directoire du CAPES externe a fait très tôt le choix de geler les questions aux programmes pour l'année universitaire 2013/2014. Ceci afin de permettre aux préparateurs et aux candidats de faire face aux changements introduits par la nouvelle maquette des concours et la mise en place des ESPE.

Les questions au programme du CAPES externe 2014

Géographie	
	<i>La France : La France en villes</i>
	<i>Canada, Etats-Unis, Mexique</i>
	<i>Géographie des conflits</i>
Histoire	<i>Le prince et les arts en France et Italie (XIV em/ XVIII em)</i>
	<i>Les diasporas grecques du VIII em à la fin du IIIem siècles av JC (bassin médit. Et proche Orient)</i>
	<i>Les sociétés coloniales à l'âge des Empires : Afrique, Antilles, Asie (années 1850/ années 1950)</i>

NB : Nous vous rappelons que dans le cadre de sa stratégie nationale numérique, le Ministère de l'Education nationale a mis en place un **Portail national de ressources en Histoire Géographie** qui est devenu aujourd'hui un outils indispensable de la préparation aux concours puis de l'activité professionnelle d'un enseignant. En voici l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>